

LONG SEJOUR

Le visa de long séjour, qui constitue un document de résidence, permet un séjour prolongé en France pour une période de plus de 90 jours.

Ascendant d'un ressortissant Français ou de son conjoint étranger

Aucun visa ne sera délivré si le demandeur vit déjà en France.

La comparution personnelle des demandeurs pour le dépôt d'une demande de visa.

- **Tout requérant doit se présenter avec les originaux et une copie de chacune des pièces justificatives*. ([La section consulaire ne fait aucune photocopie.](#))**
- **L'absence de documents (original ou copie) = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa;**
- **Tous les documents étrangers doivent être traduits en langue française par un traducteur agréé.**
- **Les frais de dossier ne sont pas remboursables - 99.- € - Le paiement se faisant uniquement en espèces**

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS:

(DOCUMENTS ORIGINAUX ET COPIES DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS DANS LE MÊME ORDRE QUE SUR LA LISTE CI-DESSOUS)

Prise de rendez-vous avec la section des visas obligatoire

Remarque :

Liste des documents à fournir en **TROIS** exemplaires (original + 2 copies)

<input type="checkbox"/>	1.	La présente liste de documents sur laquelle vous aurez coché chaque document ci-joint et copies.
<input type="checkbox"/>	2.	Trois formulaires de demande de visa de long séjour: Les formulaires doivent être remplis lisiblement à l'encre noire ou bleue, datée et signée par le demandeur.
<input type="checkbox"/>	3.	Trois photos d'identité aux normes françaises: ces photos doivent être récentes (moins de trois mois), en couleur sur un fond clair, prises de face, format passeport - 35mm x 45mm, montrant clairement le visage, la racine des cheveux de front et les oreilles. <u>Pour plus d'informations :</u>
<input type="checkbox"/>	4.	Passeport ayant une date d'expiration supérieure à trois mois après la fin présumée des études ou du séjour en France, délivré depuis moins de 10 ans et contenant au moins 2 pages vierges. Le visa est validé par une étiquette autocollante qui sera apposée sur l'une des pages du passeport (joindre une copie des pages principales). Le passeport vous sera restitué le jour même du dépôt de votre demande.
<input type="checkbox"/>	5.	Un titre de séjour en cours de validité devra être présenté et devant être valable jusqu'à la date d'entrée en France.
<input type="checkbox"/>	6.	Extrait de casier judiciaire ou pièce similaire du pays où il réside depuis plus de trois mois (original et traduction par un traducteur juré)
<input type="checkbox"/>	7.	Justificatif du lien familial entre le demandeur de visa et le descendant : la copie intégrale de l'acte de naissance du descendant
<input type="checkbox"/>	8.	si le descendant n'est pas de nationalité française : copie intégrale de l'acte de mariage avec un ressortissant français (dressé ou transcrit par une administration française)
<input type="checkbox"/>	9.	Justificatif de la nationalité française du descendant ou du conjoint du descendant étranger : la carte nationale d'identité française et, en raison de la fréquence de la fraude dans certains pays: · Soit un certificat de nationalité française; · Soit une ampliation d'un décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ; · Soit un acte de naissance portant la mention de la nationalité française.
<input type="checkbox"/>	10.	Justificatifs des ressources de l'ascendant : pension de retraite, bulletins de salaire, revenus immobiliers, tout autre justificatif de revenus
<input type="checkbox"/>	11.	si l'ascendant est âgé de moins de 65 ans : engagement sur papier libre de n'exercer aucune activité professionnelle en France
<input type="checkbox"/>	12.	Informations sur les dispositions envisagées pour la prise en charge des frais médicaux prévue pendant le séjour en France
<input type="checkbox"/>	13.	Informations sur les conditions de logement de l'ascendant prévu pendant le séjour en France
<input type="checkbox"/>	14.	Justificatifs de la qualité d'ascendant « à charge » : Justificatifs de virements du descendant à l'ascendant ; Justificatifs des revenus du descendant et fiche d'imposition sur le revenu ; information sur la composition de la famille et les charges familiales du descendant
<input type="checkbox"/>	15.	<u>Formulaire spécifique OFII</u> dont le volet supérieur doit être rempli par le demandeur
<input type="checkbox"/>	17.	Montant des frais du dossier (<u>instruction du visa</u>) : Paiement en liquide

Note

L'intéressé doit, dès son arrivée en France, envoyer le formulaire spécifique OFII signé par le consulat, à [la Direction territoriale de l'OFII compétente pour son département de résidence](#). L'OFII le convoquera par la suite à une visite médicale et à une visite d'accueil obligatoires. Une taxe relative à la délivrance du titre de séjour sera prélevée à cette occasion.

* A scanned document is not considered an original document.

** Delays are variable according to the nationality (15 days to 2 months)

Attention :

L'administration consulaire a toute autorité pour exiger plus de justificatifs que ceux présentés par le requérant.